

Écoles : seules les classes élémentaires rouvrent mardi 26 mai

La municipalité s'était laissée une semaine supplémentaire pour décider ou non de la réouverture des écoles. Finalement, les élémentaires Saint-Matthieu et Sainte-Scholastique retrouveront quelques élèves à compter du 26 mai.



L'inspection académique a fourni les masques aux enseignants en vue de la reprise des cours. Photo DR

Le déconfinement avance avec prudence à Guénange. La question de la réouverture des écoles est notamment au centre des préoccupations. [La première concertation](#) entre municipalité, enseignants et représentants des parents d'élèves avait laissé comprendre que personne n'était franchement favorable à une reprise des cours dans les locaux. Une semaine plus tard, la position a évolué : au point que les trois parties ont accepté une reprise très encadrée à compter du mardi 26 mai. La demande de certaines familles a clairement pesé dans la décision.

Précisons toutefois que les classes maternelles ne reprendront pas leur activité jusqu'à nouvel ordre. Pour Saint-Matthieu et Sainte-Scholastique, la reprise est attendue avec de petits groupes d'élèves et une organisation des classes remaniée afin de pouvoir respecter les mesures de distanciation sociale, meilleur rempart contre la réactivation du [Covid-19](#).

À Saint-Matthieu, 28 enfants sont attendus à compter du 26 mai. Ils seront répartis en trois groupes ; chaque groupe occupera une aile distincte des locaux et se déplacera dans les écoles selon des horaires décalés. Les cours seront dispensés par rotation afin de permettre aux enseignants de continuer les cours à distance pour les enfants que les familles ont souhaité garder à la maison.

À Sainte-Scholastique, 56 enfants sont concernés par cette reprise. Trois groupes seront constitués dont un pour les enfants du personnel soignant (il sera délocalisé dans les locaux de la maternelle Clair Matin).

Le service d'accueil périscolaire reprendra également : le matin à partir de 7 h et après la classe jusqu'à 18 h. En revanche, le repas du midi devra être fourni par chaque famille et sera pris dans les locaux des écoles aménagés à cet effet.

Ce dispositif restera en place jusqu'au 2 juin, date à laquelle il sera réévalué en fonction de la situation sanitaire du Grand Est.